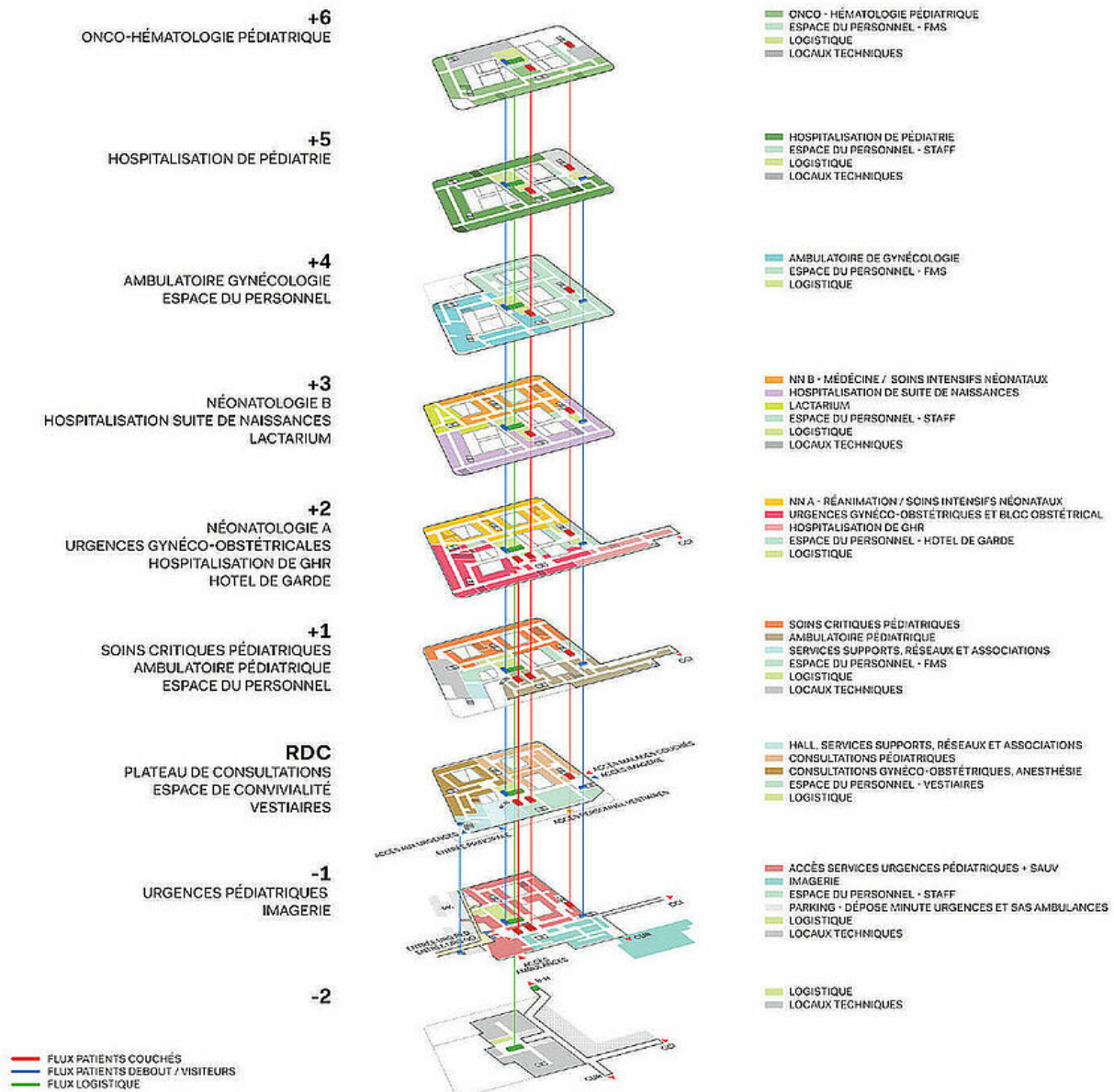


## L'ORGANISATION DU PÔLE FEMME-MÈRE-ENFANT (FME)



**L'ensemble des activités en lien avec les prises en charge de l'enfant** (à l'exception du bloc opératoire chirurgical qui sera dans le CCI et de la médecine physique et de réadaptation) : urgences, soins critiques, consultations, hôpitaux de jour, hospitalisations conventionnelles, onco-hématologie, centres de recours et d'expertise ;

**Les activités de gynécologie-obstétrique** (à l'exception du bloc opératoire et des hospitalisations de gynécologie et de chirurgie plastique qui seront situés au sein du CCI) : urgences, consultations, hôpitaux de jour, bloc obstétrical et SSPI attenante, hospitalisations de suites de naissance et hospitalisations de grossesses à risque, centre d'orthogénie, hôpital de jour de gynécologie, assistance médicale à la procréation (AMP) et centre d'études et de conservation du sperme humain (CECOS) ;

**L'ensemble de la filière de néonatalogie** : réanimation infantile et néonatalogie, soins intensifs, soins courants ;

**Les consultations d'anesthésie des filières de pédiatrie et de gynéco-obstétrique** sont intégrées aux plateaux ambulatoires de pédiatrie et gynéco-obstétrique ;

**Les fonctions support et transversales associées** : logistique hôtelière et médicale ;

**Le forum médico-soignant** (bureaux, salles de réunion etc...).

La Maison des femmes sera relocalisée sur le site de Pontchaillou de manière concomitante avec l'ouverture de l'hôpital femme-mère-enfant.